



REGLEMENT PARTICULIER

"Volant des Alpes"

14 et 15 juin 2025



Le règlement de la compétition est celui préconisé par
la Fédération Française de Badminton (FFBaD)
Sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Le tournoi est autorisé par la ligue PACA de Badminton et par la FFBaD.
N° d'autorisation :
2. Le Juge-Arbitre principal sera M. Benjamin TOCON du club de Sisteron (04). Le Juge-Arbitre adjoint sera M. Florian HAY du club de Briançon (05)
3. Le tournoi est ouvert aux séries **P, D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3 et N2** pour les joueurs de catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran, licenciés à la FFBaD ainsi que pour les joueurs licenciés des fédérations de badminton des autres pays.
4. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence.
5. Les frais d'inscriptions sont de 23 € par joueur (pour un seul ou deux tableaux).
6. Les inscriptions devront obligatoirement parvenir au club selon les modalités d'inscription **avant le 31 mai 2025**.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée avec priorité à la date d'arrivée d'inscription puis à la date d'arrivée du paiement effectif des droits d'engagement.
7. Le tirage au sort aura lieu le **2 juin 2025**
8. Les joueurs/paires seront inscrits dans les tableaux correspondant à leur CPPH.
9. Le CPPH sera pris en compte suivant les données de *Poona* au **31 mai 2025**
10. Le tournoi se déroulera en phase de poules (ou poule unique) suivie d'une phase en élimination directe
11. Pour chaque tableau, selon le nombre d'inscrits et le nombre de matchs de l'échéancier, une "petite-finale" (match de classement pour la troisième place) peut être prévue. Dans ce cas, ce match étant officiel, il devra donc être joué.
12. Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
13. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent

règlement. Les Juges-Arbitres ont la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

14. **Le samedi** se joueront les Simples et Mixtes, les horaires prévisionnels du samedi sont de 8h00 (premiers matchs) à 20h (derniers match lancé).
15. **Le dimanche** se joueront les Doubles (DD et DH), les horaires prévisionnels du dimanche sont de 8h00 (premiers matchs) à 18h (derniers match lancé).
16. Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.
17. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription (**31 mai 2025**) ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.
18. Les joueurs forfaits ou blessés, après le tirage au sort (**2 juin 2025**) avant ou pendant la compétition devront envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la ligue de Badminton PACA par mail ou par courrier, sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom, la date et le nom de la compétition.
19. Cas de forfait d'un participant :
 - Un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
 - La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des deux joueurs d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente.
 - Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation sur trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi.
20. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives par courriel à l'adresse suivante :
competition@sudbad.fr
Toute personne ne se justifiant pas, sera déclarée forfait volontaire.
Ceci implique une exclusion de toutes compétitions (individuelles et interclubs) sur une durée de 2 mois.
21. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, se présenter à la table de pointage.
22. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance à la demande de chacun des joueurs concernés.
23. Tout joueur devant quitter le gymnase doit le faire en concertation avec le Juge-Arbitre (JA) et avec l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir à l'horaire indiqué par

le JA et laisser son numéro de téléphone à la table de marque. En cas de non-respect de cet article, le joueur pourra être considéré "forfait" pour son prochain match annoncé.

24. Prêts en "chambre d'appel", les joueurs disposent, dès l'appel de leur match, de 3 minutes pour accéder à leur terrain et pour se préparer avant le début du match. Arrivés sur leur terrain, les joueurs doivent commencer par tester la vitesse de leurs volants et faire le "TAS" (tirage au sort).
25. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son match passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre (quel que soit le niveau de la compétition).
26. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leurs matchs ainsi qu'aux conseillers (deux par joueur/paire).
27. Pour rappel, les joueurs ont le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu :
 - À 11 pts dans chaque set mais ils devront être de retour à 40s
 - Entre chaque set mais ils devront être de retour à 1min40sS'ils ne sont pas de retour dans les temps, ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre de la salle.
28. Pour rappel, le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord exprès de l'intéressé(e). Le Juge- Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
29. Les matchs sont auto-arbitrés.
30. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel du tournoi est le **FORZA S6000** ; celui-ci est en vente dans la salle.
31. Tout volant touchant le plafond sera compté "let" au service où il pourra être remis deux fois par service et "faute" en jeu.
32. Tout volant touchant les infrastructures "hors plafond" (panneaux, lampes, filin, ...) sera compté "let" au service (où il pourra être remis deux fois par service) et "let" en jeu.
33. Chaque participant(e) mineur(e) à la compétition doit être placé(e), explicitement et en permanence sous la responsabilité d'un(e) adulte responsable, connu(e) du/de la juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineur(e)s.
34. Pour rappel, une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
35. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vol, accidents ou autres incidents.
36. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

37. Des photos peuvent être prises lors de l'évènement. Toute personne ne souhaitant pas être prise en photo et ne pas être potentiellement diffusée sur les moyens de communication du club (site, Facebook...) devra le signaler en début de tournoi à la table de marque.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce "**Volant des Alpes**" en observant et respectant ce règlement et les décisions du Juge-Arbitre.

Fait à GAP, le 19 août 2024.

Avec Validation Juges-arbitres :

Benjamin TOCON et Florian HAY